AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 2-7-68 798950

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 5 au Bulletin N° 93 — 26 JUIN 1968

AVERTISSEMENTS - VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques actuelles sont toujours très favorables à la maladie dont les manifestations sont parfois nombreuses dans certaines situations.

Les pluies orageuses, localement très abondantes de ces derniers jours, ont dans la majorité des cas lessivé le traitement conseillé dans nos bulletins des 17 et 20 Juin.

Les vignes arrivent, selon les cépages et les situations, au stade de la préfloraison ou de la pleine floraison où elles sont particulièrement sensibles aux contaminations.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès réception de ce bulletin.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement dirigé contre le Mildiou sera également efficace contre cette maladie. Nous rappelons que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les conseils donnés dans nos bulletins des 17 et 20 juin restent toujours valables et la protection doit toujours être parfaite.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les conditions climatiques actuelles sont également très favorables à la maladie. Une généralisation rapide est à craindre dans toutes les cultures sensibles insuffisamment protégées.

Il y a donc lieu de renouveler le traitement conseillé dans nos bulletins des 17 et 20 Juin dans tous les cas où celui-ci aura perdu son efficacité par suite du lessivage par les pluies ou du développement très rapide de la végétation.

INFORMATIONS - VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Il y a lieu de profiter de la floraison pour effectuer un soufrage.

ARBRES FRUITIERS

ANTHRACNOSE DU CERISIER

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'évolution de cette maladie. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans notre bulletin du 20 Juin.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

POU DE SAN JOSE

Les premières éclosions de larves ont été observées depuis quelques temps. En conséquence, dans les zones intéressées, un premier traitement devra être appliqué avant la fin de la semaine ou au plus tard dans les tout premiers jours de la semaine prochaine. Une nouvelle application devra être exécutée deux semaines après. La pulvérisation devra être particulièrement soignée, afin que les branches et les troncs soient bien couverts. On utilisera une des formules suivantes pour 100 litres d'eau :

- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 g d'une spécialité à 50 % de D.D.T. ;
- Emulsion huileuse de D.D.T. (100 g de matière active par hectolitre de bouillie) ;
- Emulsion huileuse de Parathion (25 g de matière active par hectolitre de bouillie).

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958. Les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture, de vergers commerciaux, de vergers d'amateurs, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

CULTURES DIVERSES

CECIDOMYIE DE LA LUZERNE

Le vol des Cécidomyies de la luzerne a débuté depuis quelques jours.

En conséquence, sur toutes les cultures arrivées au stade sensible, c'est-à-dire lorsque les boutons floraux commencent à se dégager avant l'apparition du liseré violet de la fleur, il y a lieu d'effectuer un traitement dès réception de ce bulletin. Pour les luzernes à végétation plus tardive il y aura lieu d'attendre le stade sensible pour traiter.

Les produits à base de Lindane à la dose voulue pour qu'il y ait 250 g de matière active à l'hectare ou de D.D.T. (400 g de matière active à l'hectare) sont efficaces. Le Toxaphène, produit inoffensif pour les abeilles, peut être également utilisé à la dose de 3 kgs de matière active à l'hectare.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON, MILDIOU DE LA TOMATE, SEPTORIOSE DU CELERI

Les conditions climatiques actuelles étant toujours très favorables à ces maladies il y a lieu de tenir compte des indications données dans nos bulletins précédents.

TORDEUSES DU POIS

Les sorties de papillons se poursuivent, il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans notre bulletin du 24 Mai.

MOUCHE DU CHOU

Le deuxième vol est en cours. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans notre bulletin du 2 Avril.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS